

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2011

---

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° II - 814

présenté par  
M. Le Bouillonec  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
à l'amendement n° 808 du Gouvernement  
-----

**APRÈS L'ARTICLE 46**

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ou font construire »,

les mots :

« pour la première fois ou font construire pour la première fois ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de s'assurer que le PTZ est bien réservé à ceux qui accèdent pour la première fois à la propriété.